

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 07 juin 2022

Compte-rendu

Convocation du 01 juin 2022

Présents : Mesdames BEILLARD, RAVENEAU, MAUBOUCHER, LAURENT, LACRAMPE, DUPUY. Messieurs CHAPEAU, LHUILLIER, GROLLEAU, ABILLARD, GUIOCHEREAU, RONCERET.

Excusés :

Monsieur DOUBLET David avec pouvoir à Monsieur CHAPEAU Jean-Philippe

Madame BONIN Marjorie avec pouvoir à Madame RAVENEAU Annie

Madame MASSIAS Isabelle avec pouvoir à Madame LACRAMPE Josette

Secrétaire de séance : Monsieur CHAPEAU Jean-Philippe

Adoption du procès-verbal du 03 mai 2022.

Compte-rendu de la réunion SIVU du 25 avril 2022

Madame RAVENEAU Annie, informe le conseil municipal de l'élection du nouveau président du SIVU Loire-Longué. Monsieur NIVELLE Laurent a été élu Président, Madame TARDIVEL Jacqueline et Monsieur LEFEBVRE Sylvain ont été élus vice-présidents.

Réforme de la publicité des actes des collectivités territoriales

Madame le maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 01 juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur site internet.

Les communes de moins de 3500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation : soit par affichage, soit par publication papier, soit par publication sous forme électronique. A l'unanimité, les membres du conseil municipal choisissent la publication papier des actes dans le but de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés qu'ils soient dotés ou non de l'outil informatique.

Fondation du patrimoine : Lancement d'une campagne de mécénat populaire

Les membres de la commission culture et patrimoine, proposent au conseil municipal et en partenariat avec la fondation du patrimoine, le lancement d'une campagne de mécénat populaire dans le cadre de la réhabilitation du prieuré en équipement culturel.

La campagne de mécénat permettrait grâce aux dons, de pouvoir contribuer à la restauration des peintures murales (fresques et décors peints).

A l'unanimité, les membres du conseil municipal approuvent le lancement d'une campagne de mécénat populaire et autorise Madame le Maire à signer tout document relatif au lancement de la campagne.

DPU : 6-8 rue du Centre

Pour faire suite à l'exercice du droit de préemption de la commune, lors du conseil municipal du 03 mai dernier, après un vote à bulletin secret : 13 voix POUR et 1 ABSTENTION, le conseil municipal décide de retirer la délibération ne voulant pas pénaliser le vendeur en l'engageant indirectement dans une procédure.

Vente terrain lotissement le Village

Madame RAVENEAU Annie informe le conseil municipal qu'un couple souhaite acquérir la dernière parcelle du lotissement Le Village (AB 301) d'une superficie de 880 m² pour un montant de 25€ HT le m².

Les membres du conseil municipal acceptent la vente et autorise Madame le maire ou ses adjoints à signer tous documents relatifs à cette vente.

Contrat agent administratif

Madame le maire informe le conseil municipal que le contrat de l'agent administratif au poste de l'accueil se termine le 30 juin. Elle propose de reconduire son contrat et de la nommer stagiaire. Les membres du conseil municipal acceptent et autorisent madame le maire à signer les documents nécessaires à la nomination.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire en matière de marchés publics

Madame le maire fait état des devis qu'elle a accepté, à savoir :

- JRS Menuiserie : remplacement de la serrure de la porte d'entrée de l'école maternelle pour un montant de 228.54 €
- PROLIANS : Achat d'une griffe de nettoyage pour un montant de 118.18€
- DELALANDE RETHORE : Remplacement de pièces sur WC périscolaire pour un montant de 452.58€ et remplacement de canalisation eau froide lave-mains périscolaire pour un montant de 704.11 €
- EST ANJOU MOTOCULTURE : Achat d'une débrousailluse pour un montant de 759 €
- CAROLE REVEILLE : Achat de cartes de cantine et garderie pour un montant de 450 €
- SARL URGENCE SECOURS : Contrat de maintenance du défibrillateur pour un montant de 290€ HT par an.

DPU

Le conseil municipal décide de ne pas préempter sur le bien situé : 10 Rue de la Mairie.

Délibération et questions diverses

Madame le maire, donne lecture du courrier du Cercle Saint Vincent qu'elle a reçu à l'occasion des 100 ans de l'association qui sollicite la commune pour une subvention exceptionnelle afin de soutenir la manifestation.

Après un vote à main levée, les membres du conseil municipal acceptent de donner une subvention d'un montant de 150€.

Madame le maire donne lecture du courrier de remerciements reçu de Monsieur CAPUS, sénateur, suite à son déplacement en mairie le 20 mai dernier.

Madame le Maire informe le conseil municipal que la société Ernest Turc basée à Brain-Sur- l'Authion, a offert à la commune 110 dahlias à l'occasion des 110 ans de l'entreprise.